



## DÉCISION MUNICIPALE

**N° 005 / 2024  
DU 31 JANVIER 2024**

**DON DE MADAME SYLVIE CARLIER – EXEMPLAIRES DE LA REVUE AVIATION MAGAZINE INTERNATIONAL ET RÉCIT AUTOBIOGRAPHIQUE ILLUSTRÉ DE SON PÈRE JACQUES CARLIER**

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions notamment l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que Madame Sylvie Carlier souhaite faire don à la ville de Laval d'exemplaires de la revue *Aviation magazine international* et d'un récit autobiographique illustré dont elle a hérité de son père, Jacques Carlier,

Que ces documents présentent un intérêt pour les archives municipales,

Que ce don n'est ni grevé de conditions ni de charges,

### DÉCIDONS

#### Article 1er

La ville de Laval accepte le don de madame Sylvie Carlier d'exemplaires de la revue *Aviation magazine international* et d'un récit autobiographique illustré dont elle a hérité de son père, Jacques Carlier.

#### Article 2

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

#### Article 4

La directrice générale des services de la ville est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le maire,

Signé : Florian Bercault